



République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le 28 NOV. 2023

ID : 062-216203497-20231127-D2023020-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 Novembre 2023

N° 2023 020

Par suite d'une convocation en date du 21 Novembre 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le 27 Novembre 2023 à 19h00, en mairie - salle des mariages sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Etaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr PEREIRA Fabrice, Mme DRAB Sabine, Mme BILLET Dany, Mr GUISSSE Roger, Mr LIAGRE Jean-Paul, , Mme MALINGUE Caroline

Absents excusés ayant donné procuration : Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mme CRASQUIN Christine à Mr JOURDAIN Michel, Mme CODRON Violette à Mr PEREIRA Fabrice, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian, Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine

Absents excusés : -----

Absents : Mme KOBRZYNSKI Linda, Mr BAYARD Didier,

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mr PEREIRA Fabrice a ainsi été élu secrétaire de séance.

Objet délibération n° 1 : **Enquête publique « extension du plan d'épandage des boues issues du système d'assainissement de Béthune »**

Membres en exercice : 19 Présents : 12 Exprimés 17

Vote : Pour : 17 Contre : 0

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, le dossier d'enquête publique déposé par la Communauté d'Agglomération de l'Artois, concernant une demande d'autorisation environnementale pour l'extension du plan d'épandage des boues issues du système d'assainissement de Béthune.

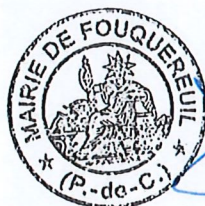
Ledit projet a été déclaré complet et mis à enquête publique du lundi 13/11/2023 jusqu'au vendredi 15/12/2023 inclus.

Afin de respecter les prescriptions de l'article R181-38 du code de l'environnement, le Conseil municipal doit émettre un avis avant le 29/12/2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, DECIDE :

- D'émettre un avis favorable à cette demande d'autorisation environnementale relative à l'extension du plan d'épandage des boues issues du système d'assainissement de Béthune

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire



Gérard OGIEZ